

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

## Plein Air Invest

Identifiant de l'entité juridique (Code LEI) 96950000CNX2E7JF8139 – Code ISIN Parts A1 - FR001400J184 – Code ISIN Parts A2 - FR001400J176 – Code ISIN Parts I1 FR001400TCX7 – Code ISIN Parts I2 FR001400XP24 – Code ISIN Parts S – FR001400J7E1 – Code ISIN Parts R - FR001400J7B7

## Résumé

Le Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) Plein Air Invest (le « Fonds ») promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

La gestion du Fonds est orientée vers la recherche de plus-values des capitaux investis directement ou, indirectement à travers des Holdings d'Investissement, dans (i) l'acquisition, (ii) la construction, (iii) la transformation, (iv) l'exploitation, (v) la revente de fonds de commerce d'actifs notamment hôteliers de plein air et/ou de biens immobiliers destinés à un usage hôtelier de plein air (les « Sociétés de Projet »). Le Fonds investira donc dans les Sociétés de Projets directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés (les « Holdings d'Investissement »). Les Holdings d'Investissement auront la charge d'identifier, acquérir, assurer la gestion locative des actifs immobiliers et l'exploitation des fonds de commerce d'hôtellerie de plein air, ainsi que la cession de ces derniers. Le Fonds pourrait investir uniquement dans une Holding d'Investissement, qui détiendra elle-même plusieurs Sociétés de Projets. A la date de constitution du Fonds, il est envisagé que celui-ci prenne une Participation dans une Holding d'Investissement dénommée Inspire Villages (949 518 823 RCS Angers), une société du Groupe INSPIRE SAS.

La sélection des investissements et la gestion des actifs du fonds est le résultat d'une analyse combinant les critères financiers et ESG. Le gérant cherche à obtenir la meilleure combinaison en termes de rendement, risque, liquidité et qualité ESG au regard des objectifs définis pour le fonds. La prise en compte des critères ESG ne vise pas l'atteinte d'objectifs de nature financière, même si cette prise en compte peut réduire les risques présentés par les actifs. Lors de la sélection des actifs ou de la gestion, chacun des actifs est évalué en fonction de référentiels définis par la Société de Gestion du Fonds. Cette notation est revue à minima annuellement.

Parmi les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds (hors liquidités) se trouvent :

- Environnement : réduire les consommations d'énergie et d'eau, les émissions de Gaz à effet de serre (GES), améliorer la résilience climatique des actifs, gérer les déchets, évaluer la biodiversité locale
- Social : favoriser les mobilités douces, l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), sensibiliser les utilisateurs, former les employés aux enjeux de durabilité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'analyse ESG repose sur une campagne de collecte de données annuelles mobilisant plusieurs acteurs internes et externes à Swiss Life Asset Managers France. L'évaluation ESG peut ainsi être exposée au risque de disponibilité et de qualité des données collectées. Toutefois, les équipes de Swiss Life Asset Managers France et de l'opérateur sont sensibilisées à cette problématique et veillent à communiquer en amont et en aval afin de limiter ce risque.

Aucun indice de référence n'a été désigné par le fonds pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Les principales incidences négatives ne sont pas prises en compte au niveau du Fonds car les données nécessaires au calcul des indicateurs de reporting tels que définis par la réglementation ne sont pas disponibles pour la typologie d'actifs visée par la stratégie d'investissement.

## Sans objectif d'investissement durable

*Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable.*

## Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont :

Environnemental

- Suivi et réduction de l'intensité énergétique du portefeuille ;
- Suivi de l'intensité carbone des actifs ;
- Résilience climatique des actifs ;
- Suivi des consommations d'eau ;
- Evaluation de la biodiversité locale ;

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

- Suivi et maîtrise de la gestion des déchets ;

**Social**

- Favoriser les mobilités douces ;
- Sensibilisation des utilisateurs ;
- Formation des employés aux enjeux de durabilité ;
- Favoriser l'accessibilité aux PMR.

En plus, des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier, des objectifs sur la Gouvernance sont présents. Ces derniers sont plus amplement décrits dans la partie « Stratégie d'investissement » de ce document.

### Stratégie d'investissement

La gestion du Fonds est orientée vers la recherche de plus-values des capitaux investis directement ou, indirectement à travers des Holdings d'Investissement, dans (i) l'acquisition, (ii) la construction, (iii) la transformation, (iv) l'exploitation, (v) la revente de fonds de commerce d'actifs notamment hôteliers de plein air et/ou de biens immobiliers destinés à un usage hôtelier de plein air (les « **Sociétés de Projet** »).

Le Fonds investira donc dans les Sociétés de Projets directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés (les « **Holdings d'Investissement** »). Les Holdings d'Investissement auront la charge d'identifier, acquérir, assurer la gestion locative des actifs immobiliers et l'exploitation des fonds de commerce d'hôtellerie de plein air, ainsi que la cession de ces derniers. Le Fonds pourrait investir uniquement dans une Holding d'Investissement, qui détiendra elle-même plusieurs Sociétés de Projets. A la date de constitution du Fonds, il est envisagé que celui-ci prenne une Participation dans une Holding d'Investissement dénommée Inspire Village (949 518 823 RCS Angers), une société du Groupe INSPIRE SAS.

Selon les opportunités de marché et leurs finalités, les actifs détenus par les Sociétés de Projets pourront faire l'objet d'une cession totale ou partielle.

Objectifs poursuivis par la stratégie extra-financière :

	Objectifs	Description
<b>Environnement</b>	Réduction des consommations énergétiques	Intensité énergétique du portefeuille (en KwhEF/nuitée/an) et réduction des consommations par rapport à une année de référence
	Suivre l'intensité carbone	Intensité carbone du portefeuille (en eq CO2/nuitée/an)
	Améliorer la résilience climatique des actifs	Réalisation d'une analyse du risque climat comprenant l'étude de l'exposition aux aléas climatiques, de la vulnérabilité des actifs et la mise en place d'un plan d'action permettant de gérer ces risques le cas échéant
	Réduire les consommations d'eau	Collecter les consommations en eau sur 100% des actifs
	Favoriser la végétalisation et la biodiversité	Evaluer la biodiversité locale à travers la réalisation de diagnostics écologiques (selon la grille d'évaluation Swiss Life Asset Managers France) <sup>2</sup> .
	Gestion des déchets	S'assurer du respect de la réglementation par le contrôle du nombre de flux mis en place sur les actifs
<b>Social</b>	Favoriser les mobilités douces	80% des actifs doivent favoriser la mobilité douce au sein des campings pour les clients finaux (parkings extérieurs ou dans des poches de stationnement ; prêt/location de vélo/ chariots pour les bagages) et les employés (déplacement en vélos, cargocycles, voiturettes électriques)
	Sensibilisation des utilisateurs	Sur 100% des sites, un guide de sensibilisation est diffusé aux utilisateurs : - les incitant à économiser l'eau, l'énergie et à trier leurs déchets - les informant sur la faune, la flore et les sites naturels des alentours, ainsi que sur les comportements appropriés pour les préserver.

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

<b>Gouvernance</b>	Formation des employés	Former chaque année le personnel de l'ensemble des sites à la démarche de durabilité et à sa mise en œuvre dans leurs postes respectifs.
	Favoriser l'accessibilité aux PMR	Sur 100% des actifs, assurer de manière satisfaisante l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, dans le respect exigences relatives aux ERP et IOP : 10% des hébergements sont accessibles aux personnes en situation de handicap, une partie du site est complètement accessible aux PMR.
	Relation avec les parties prenantes	Un comité ESG annuel est mis en place, dans le but de piloter la stratégie et les plans d'action déployés au niveau des actifs.
	Labellisation des sites	Au moins 80% des actifs doivent obtenir l'EcoLabel Européen Hébergement Touristique
	Rémunération des dirigeants.	Intégrer une composante ESG à la part variable de la rémunération des dirigeants

**Méthodologie de la stratégie extra-financière :**

Lors de la sélection des actifs en phase d'investissement et en phase d'exploitation, chacun des actifs est de manière systématique évalué en fonction du référentiel défini par la Société de Gestion pour l'investissement.

Dès l'acquisition, tous les actifs sont systématiquement évalués sous l'angle ESG. La due diligence comprend notamment une analyse de la résilience, une analyse de la trajectoire carbone, ainsi qu'une évaluation ESG.

Chaque année, lors de la campagne de collecte, les informations ESG sont mises à jour par les équipes afin de suivre la bonne réalisation des caractéristiques environnementales et sociales et des objectifs ESG ainsi que de récupérer l'ensemble des données nécessaires à la publication annuelle des indicateurs.

**Principales incidences négatives**

Conformément à la réglementation, la prise en compte des principales incidences négatives « PAI » au niveau du produit financier impliquerait notamment une obligation de rendre compte sur trois indicateurs dont deux obligatoires pour les actifs immobiliers dont les critères définis dans les *Regulatory Technical Standards*, à savoir :

#	Type	Indicateur PAI
17	Obligatoire	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)
18	Obligatoire	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %) – Non applicable pour les actifs détenus par le produit financier

Ces principales incidences négatives ne sont pas prises en compte au niveau du produit car les données nécessaires au calcul des indicateurs de reporting du PAI n°18 – Actifs inefficaces tels que définis par la réglementation ne sont pas disponibles pour la typologie d'actifs visée par la stratégie d'investissement.

Toutefois, la Société de Gestion s'engage à faire ses meilleurs efforts pour rendre public, au sein du rapport annuel, les indicateurs dont les données seront disponibles, notamment sur les 3 PAI suivants :

#	Type	Indicateur PAI
17	Obligatoire	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)
18	Optionnelle	Emissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2
19	Optionnelle	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus

**Evaluation des pratiques de bonnes gouvernances**

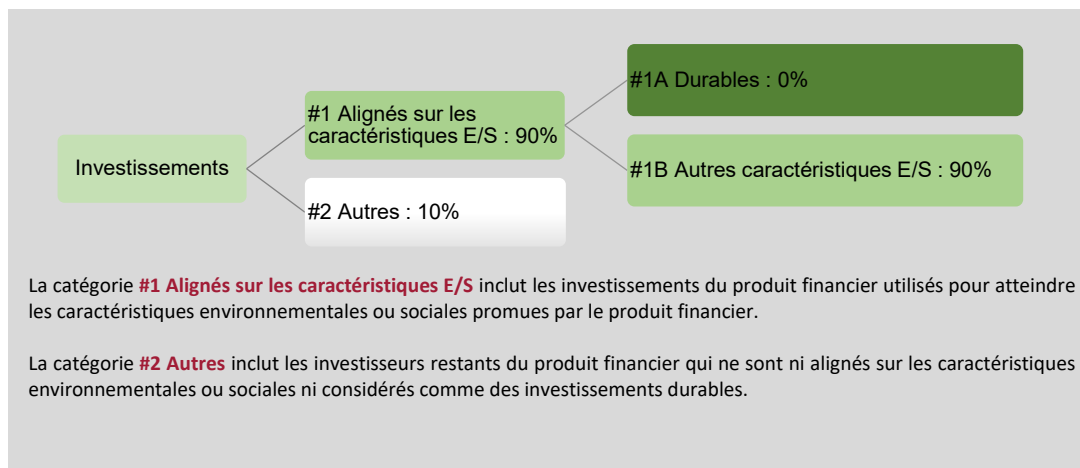
La vérification de la bonne gouvernance des investissements est réalisée notamment au travers des critères spécifiques lors de la phase d'acquisition. En phase de gestion, le produit financier recherche à impliquer l'ensemble de ses parties prenantes dans l'atteinte d'une performance sociale et environnementale.

**Proportion d'investissements**

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

Le Fonds doit investir au moins 90 % de son actif brut consolidé dans des actifs qui intègrent des caractéristiques E/S (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S). Le Fonds est autorisé à investir le reste de son actif dans des créances liées à son activité de créances qui font partie des activités/opérations normales du fonds, des liquidités et des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture (#2 Autres). Il est précisé que durant la période de souscription du Fonds, les liquidités pourraient excéder 10% en fonction du rythme d'investissement de celle-ci. Il pourra en être de même durant la période de désinvestissement du Fonds.



Le produit financier aura une exposition indirecte à ses sous-jacents immobiliers. Il n'aura pas d'autres types d'exposition sur ces mêmes entités.

## Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Au sein de Swiss Life Asset Managers France, l'ensemble des équipes d'Asset Management sont impliquées dans la mise en œuvre des critères extra-financiers. Ainsi, les property managers et les asset managers participent activement à la campagne de collecte annuelle des données essentielles à la réalisation de l'analyse extra-financière.

Swiss Life Asset Managers France dispose d'un processus de collecte de données ESG via des grilles d'analyse extra-financière définies en interne. Les informations extra-financières sont actualisées chaque année après une campagne de collecte et de contrôle des données qui s'appuie sur l'outil externe Deepki.

Deepki est un outil de collecte, d'analyse et de suivi des données des consommations de fluides (eau et énergie) et des émissions carbone des actifs, mis à disposition par une société française spécialisée dans la collecte et l'analyse de données énergétiques. Il a pour objectif de permettre d'identifier des leviers de réduction de l'empreinte environnementale, de réduire les consommations du parc d'actifs et de répondre aux contraintes réglementaires et incitatives. De plus, la plateforme permet de regrouper en un seul point toutes les données ESG des actifs et de consolider de manière maîtrisée et efficace des données et notes ESG. Elle permet de les tracer, minimiser les risques d'erreur et offre la possibilité de visualiser les progrès réalisés – à différentes échelles (actifs, fonds) – en matière de démarche extra-financière.

Les procédures de contrôle interne visent à s'assurer de la conformité du portefeuille aux exigences ESG fixées pour la gestion du produit financier. Le dispositif de contrôle interne s'articule autour de deux niveaux :

### Contrôle de premier niveau

La plateforme Deepki permet de recueillir les informations ESG de chaque immeuble et assure un premier check de fiabilité des données, en cas d'incohérence les anomalies sont remontées à l'équipe ESG. La collecte de données est effectuée à travers un questionnaire spécifique par typologie d'actif. Les gérants (Asset Managers) et les administrateurs de biens (Property Managers) ont la charge de la complétude des questionnaires d'analyses ESG, qui font l'objet d'un contrôle annuel de cohérence de la part de l'équipe ESG. En effet, l'équipe ESG est en charge de vérifier que l'ensemble des immeubles dispose des données ESG nécessaires et d'identifier les incohérences ou les écarts présents. L'équipe ESG examine, annuellement, si les objectifs définis pour le produit financier ont été atteints.

### Contrôle de premier niveau bis

Le département des Risques réalise dans le cadre de leurs travaux d'analyse des risques tout au long de la vie du portefeuille un contrôle de 1er niveau bis, visant à s'assurer que les contraintes de gestion ESG sont respectées.

Si une anomalie est identifiée, les mesures de remédiation appropriées sont prises.

### Contrôle de second niveau

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

Le service Conformité et Contrôle interne s'assure que les tâches mentionnées ci-dessous sont effectuées correctement. Pour ce faire, des tests sont effectués sur des échantillons sélectionnés de manière aléatoire, et s'assure notamment :

- de la présence de grille d'analyse ESG pour chaque fonds ;
- que les contraintes de gestion ESG ont été correctement suivies ;
- que les services impliqués dans la réalisation des contrôles de 1er niveau ont rédigé et respecté la procédure relative à la réalisation de ces contrôles.

Si le contrôle interne identifie des anomalies, il émet des recommandations dans le but de les corriger et s'assure ensuite de la mise en œuvre de ces recommandations.

## Méthodes

Le produit financier a défini la liste d'indicateurs de durabilité suivants. Les indicateurs garantissent l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales promues. L'évaluation, la mesure et la surveillance sont rendues possibles par les outils de contrôle mentionnés ci-avant. Les outils de contrôle permettent à la Société de Gestion d'orienter ses décisions de dépenses d'investissement et d'acquisitions futures de manière à rester en ligne avec les objectifs définis pour le produit financier.

Thème	Caractéristique	Indicateur de durabilité	Calcul
<b>Environnement</b>	Réduction des consommations énergétiques	Intensité énergétique du portefeuille (en KwhEF/nuitée/an) et réduction des consommations par rapport à une année de référence	(Somme[Intensité énergétique de l'actif / nombre de nuitée par an]*100 Comparée à l'intensité énergétique de l'année de référence
<b>Environnement</b>	Suivre l'intensité carbone	Intensité carbone du portefeuille (en eq CO2/nuitée/an)	(Somme[Intensité carbone de l'actif / nombre de nuitée par an]*100
<b>Environnement</b>	Favoriser la végétalisation et la biodiversité	Part des actifs couverts par une étude de la biodiversité de niveau pré-diagnostic (évaluation selon les axes 1, 2 et 4 de la grille établie par Swiss Life Asset Managers France )	(Valeur des actifs couverts par une étude de la biodiversité de niveau pré-diagnostic / Valeur totale des actifs) *100
<b>Environnement</b>	Améliorer la résilience climatique des actifs	% des actifs couverts par une analyse du risque climatique comprenant l'étude de l'exposition aux aléas climatiques, de la vulnérabilité des actifs et la mise en place d'un plan d'action permettant de gérer ces risques le cas échéant	(Valeur des actifs couverts par une analyse du risque climat / Valeur totale des actifs) *100
<b>Environnement</b>	Réduction des consommations d'eau	Part des actifs couverts par la collecte des consommations en eau	(Valeur des actifs couverts par la collecte des consommations en eau / Valeur totale des actifs) *100
<b>Environnement</b>	Gestion du tri des déchets	Part des actifs respectant la réglementation relative au tri des déchets	(Valeur des actifs respectant la réglementation relative au tri des déchets / Valeur totale des actifs) *100
<b>Social</b>	Formation des employés aux enjeux de durabilité	Part des actifs où chaque année le personnel est formé à la démarche de durabilité et à sa mise en œuvre dans leurs postes respectifs	(Valeur des actifs assurant la formation des employés aux enjeux de durabilité / Valeur totale des actifs) *100

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

<b>Social</b>	Sensibilisation des utilisateurs	Part des actifs pour lesquels un guide de sensibilisation est distribué aux utilisateurs	(Valeur des actifs pour lesquels un guide de sensibilisation est distribué aux utilisateurs / Valeur totale des actifs) *100
<b>Social</b>	Favoriser les mobilités douces	Part des actifs favorisant la mobilité douce au sein des campings pour les clients finaux (parkings extérieurs ou dans des poches de stationnement ; prêt/location de vélo/ chariots pour les bagages) et les employés (déplacement en vélos, cargocycles, voiturettes électriques)	(Valeur des actifs favorisant la mobilité douce / Valeur totale des actifs) *100
<b>Social</b>	Favoriser l'accessibilité aux PMR	Part des actifs assurant de manière satisfaisante l'accessibilité au site aux personnes en situation de handicap, dans le respect exigences relatives aux ERP et IOP	(Valeur des actifs assurant de manière satisfaisante l'accessibilité au site aux personnes en situation de handicap / Valeur totale des actifs) *100
<b>Gouvernance</b>	Relation avec les parties prenantes	Part des actifs sur lesquels a eu lieu un comité ESG	(Valeur des actifs sur lesquels a eu lieu un comité ESG / Valeur totale des actifs) * 100
<b>Gouvernance</b>	Labellisation des sites	Part des actifs détenant l'Eco Label Européen.	(Valeur des actifs détenant l'Eco Label Européen / Valeur totale des actifs) * 100
<b>Gouvernance</b>	Rémunération des dirigeants	Part des investissements dont la rémunération variable des dirigeants intègre une composante ESG.	(Valeur des investissements dont la rémunération variable des dirigeants intègre une composante ESG / valeur totale des Investissements) *100

#### Sources et traitement des données

##### Sources des données :

Suivi et maîtrise des consommations énergétiques : les données sont collectées par un prestataire externe Deepki. Les données de consommations sont récupérées grâce aux factures, ou auprès des distributeurs (exploitant de réseau), ou via la lecture de compteurs. Les collectes peuvent nécessiter la participation des exploitants pour accéder aux données des parties privatives.

Réduction de l'intensité carbone des actifs : les données énergétiques collectées via Deepki permettent d'obtenir les émissions de GES.

Biodiversité : les informations collectées sur site ou en open data (carte, zone de protections prioritaires) permettent de réaliser un prédiagnostic sur les axes 1,2 et 4 de la grille d'évaluation interne.

Résilience : plusieurs sources de données externes sont utilisées et consolidées afin d'avoir une analyse interne, R4RE (Resilience for Real Estate) mis à disposition gratuitement sur le site de l'Observatoire de l'immobilier Durable, SwissRE et Deepki. La réalisation de l'évaluation des risques nécessite un certain nombre de données d'entrées liées aux caractéristiques techniques des bâtiments.

Les autres données sont collectées via un questionnaire envoyé de façon annuelle aux sociétés projets afin d'obtenir l'ensemble des informations nécessaires.

##### Mesures prises pour garantir la qualité des données :

Afin de garantir la qualité des données, la Société de Gestion a notamment mis en place les procédures et contrôles décrits au paragraphe « Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales ».

##### Modalités de traitement des données :

Date de la version : 10 décembre 2025

Date de première publication – 9 août 2023

Les données ESG collectées par la Société de Gestion sont rassemblées sous MS Excel, où elles font l'objet d'une consolidation par fonds, de manière à alimenter le reporting périodique.

**Proportion des données qui sont estimées :**

Il n'est pas possible à date d'estimer les données de consommations pour la classe d'actif d'Hôtellerie de plein air.

### Limites aux méthodes et aux données

Dans la gestion des limites des méthodes et des données, des éléments susceptibles d'affecter la qualité des informations ESG ont été identifiées. Parmi ces limites on retrouve notamment la disponibilité et la qualité des données collectées. En effet, l'analyse ESG repose sur une campagne de collecte de données annuelles mobilisant plusieurs acteurs internes et externes à Swiss Life Asset Managers France. Parmi les données pouvant être affectées on retrouve :

- les données de consommation d'énergie et d'eau qui nécessite la participation des locataires pour avoir accès aux données des parties privatives ;
- La réalisation de l'évaluation du risque climat qui se base sur des informations documentaires et qui peut donc différer de la réalité.

Toutefois, les équipes de Swiss Life Asset Managers France sont sensibilisées à cette problématique et veillent à communiquer en amont et en aval afin de limiter ce risque.

### Diligence raisonnable

Le processus d'investissement comprend un état des lieux extra-financier réalisé lors des due diligence préalablement à un investissement. Ces états des lieux ESG font partie intégrante de chaque acquisition et de sa documentation.

Avant la réalisation d'un investissement, en sus de la due diligence technique, la due diligence ESG est également effectuée. Cette dernière vise à connaître la performance actuelle de l'actif vis-à-vis des objectifs ESG du fonds et d'analyser les risques ESG inhérents à l'actifs, par exemple sa performance énergétique, son risque climatique etc.

Le résultat de cette due diligence peut entraîner l'exclusion de certains investissements ou locataires qui ne sont pas conformes aux objectifs ESG du produit financier ou qui exposeraient son portefeuille à des niveaux élevés de risques financiers liés à la durabilité.

En phase de gestion, les informations extra-financières des actifs sont mises à jour, a minima annuellement, sur la base de grilles définies par la Société de Gestion.

Enfin, lors de la cession des actifs, l'impact ESG de la sortie de l'actif sur le portefeuille est également évalué.

### Politiques d'engagement

La politique d'engagement de la Société de Gestion est présentée de manière détaillée sur le site Internet de la Société de Gestion :

*Documentation ESG – Swiss Life Asset Managers (swisslife-am.com) (Rubrique « Engagement et vote »)*

### Indice de référence désigné

Le produit financier n'a pas désigné d'indice de référence.

### Documentation et informations supplémentaires :

Le règlement du Fonds et les derniers documents annuels et périodiques peuvent être obtenus auprès de la Société de Gestion soit gratuitement sur le site internet de la Société de Gestion [www.fr.swisslife-am.com](http://www.fr.swisslife-am.com), ou sur simple demande du porteur de parts auprès de :

SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRANCE,

2 bis boulevard Euroméditerranée

Quai d'Arcenc – CS 50575

13236 Marseille Cedex 2

Mentions légales : Ce document réglementaire vise à répondre aux exigences de l'article 10 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR) et

**Date de la version : 10 décembre 2025**

**Date de première publication – 9 août 2023**

ne constitue pas un document commercial. Les informations fournies dans ce document reflètent des informations de la documentation légale du produit et ne doivent pas être considérée comme un conseil ou une recommandation d'investissement, une offre, une incitation à acheter ou à vendre ce produit. Avant toute souscription, les investisseurs doivent obtenir et lire attentivement les informations détaillées sur le produit contenues dans sa documentation réglementaire (en particulier le prospectus de vente ou document d'information précontractuel, le règlement ou les statuts, les rapports périodiques, ainsi que le document d'informations clés pour l'investisseur (le cas échéant), qui constituent avec le présent document la seule source de documentation réglementaire applicable à l'achat de ce produit. De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société de gestion <https://www.swisslife-am.com/fr>. Source : Swiss Life Asset Managers / ©2022. Tous droits réservés. Service clientèle : [info@swisslife-am.com](mailto:info@swisslife-am.com)